



## **Compte rendu NATURA 2000**

**Site FR 72000699 «Grottes du trou noir »**

**Lieu : Sauveterre de Guyenne**

**Comité de pilotage du 07 février 2013**

### Membres participants :

- Monsieur Pujon, Maire de Saint-Martin de Lerm
- Monsieur Bernard, 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire de Saint-Martin de Lerm
- Monsieur PIVA, adjoint de Saint Félix
- Monsieur Gouache, Maire de Saint-Martin du Puy
- Monsieur Gandin, Groupe Chiroptères Aquitaine
- Monsieur Jambert, Comité Départementale Spéléologie de Gironde
- Madame Walker, Chargée de secteur du CEN
- Monsieur Tartary, Chargé de mission du CEN
- Madame Mardine, chambre agriculture 33
- Madame Beaupied-queyraud, Secrétaire Générale Sous-Préfecture de Langon
- Madame Dulka, Dreal Aquitaine
- Monsieur Klein, DDTM 33

La réunion du comité de pilotage s'est tenue à la Communauté de Communes du Sauveterrois sous la présidence de Madame Beaupied-Queyraud, Secrétaire Générale de la Sous-préfecture de Langon.

---

Madame Beaupied-Queyraud adresse un message de bienvenue aux membres participants et présente l'ordre du jour qui est le suivant :

1. Bilan de la 2<sup>ème</sup> année d'animation et perspectives pour 2013
2. Présentation des modifications de la charte Natura 2000
3. Questions diverses

Un tour de table permet à chaque participant de se présenter et le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) d'expliquer sa nouvelle organisation avec un siège à Pau, une antenne en Gironde (Le Taillan Médoc) avec une Chargée de Secteur depuis avril 2011 et un nouveau chargé de mission en charge de ce dossier .

Le Docob a été validé en octobre 2008 et le site est porté par l'Etat qui a délégué l'animation au CEN. Le site est d'intérêt international pour la reproduction des chiroptères avec 5 espèces recensées dont 2 particulièrement remarquables.

### 1) Présentation des actions réalisées l'année écoulée par le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN)

La présentation est téléchargeable : <http://www.cen-aquitaine.fr/natura2000/trounoir>.

Au cours de cette présentation, différents points ont été abordés ou précisés :

#### ➤ Connaissance du site et gestion des habitats

Il est rappelé le rôle important du Comité Départemental de Spéléologie de Gironde (CDSG) il y a 3 ans qui par le biais d'une action hors contrat a permis d'avoir une bonne connaissance de la topographie du site.

Le suivi des conditions microclimatiques à l'aide de capteurs a permis de mettre en évidence un incident sans conséquence pour les espèces lors d'une nuit du mois de septembre 2012. L'hypothèse d'un feu de camp dans ou à proximité de la cavité est avancée, sans certitude toutefois.

Un point est fait sur la cartographie des parcelles (1525) et des propriétaires (138).

Concernant le périmètre de protection, le CEN rappelle que la signature d'un contrat Natura 2000 a permis de financer la pose d'une clôture, un portail, une grille bareaudée, la pose d'un panneau d'information et la plantation d'écrans végétaux. Un second panneau sera installé du côté du trou de la Barrique à 100 mètres de l'ouverture dans le courant du second trimestre 2013.

Le Comité Départemental de Spéléologie et le Groupe Chiroptères d'Aquitaine souhaiteraient avoir un double des clés. Or, selon le CEN, le propriétaire n'y est pas favorable à ce jour. En conséquence, les clés devront être récupérées chez lui lors de chaque visite (*L'animateur contactera le propriétaire afin de vérifier s'il reste sur cette position. Suite à cette entrevue, un courrier sera envoyé aux deux associations avec copie à la DDTM*).

**Il est décidé en séance que le CEN, le CDSG et le GCA se tiennent réciproquement informés de chaque action par messagerie mail du CEN [j.walker@cen-aquitaine.fr](mailto:j.walker@cen-aquitaine.fr) ou [p.tartary@cen-aquitaine.fr](mailto:p.tartary@cen-aquitaine.fr) et mail du GCA et CDSG [gandin.michel@gmail.com](mailto:gandin.michel@gmail.com) et [mathieu-jambert@yahoo.fr](mailto:mathieu-jambert@yahoo.fr) afin d'améliorer la connaissance générale du site. Un bilan sera fait dans un an afin de constater si une amélioration de la communication a été effective.**

### 2) Présentation des modifications apportées à la Charte Natura 2000

La Charte avait été mise en ligne sur le site ci-dessus afin que chacun puisse en prendre connaissance avant ce Copil.

La précédente charte était surtout rédigée en direction des propriétaires alors que l'aspect socio-économique n'était pas abordé.

Les parties 1-2 (Destinataires de la charte et modalités d'adhésion) et 2-3 (Réglementation et mesures de protection liées à la biodiversité sur le site) sont simplifiées et allégées.

La partie 3-2-2 (Milieux forestiers en général) est modifiée.

La partie 4 (Engagements et recommandations par activités) et les sous-parties 4-1 (Engagements et recommandations de portée générale), 4-2 (Activités agricoles), 4-3 (Activités sylvicoles), 4-4 (Activités pédestres) , 4-5 (Activités de spéléologie), 4-6 (Activités naturalistes), 4-7 (Activités cynégétiques), et 4-8 (Activités du ressort des collectivités territoriales) sont ajoutées.

S'agissant des activités agricoles, le 1<sup>er</sup> engagement (E-Agri-1) est modifié comme suit : « Ne pas détruire les prairies naturelles (pas de retournement, de boisement volontaire, de nivellement, de drainage...).

Concernant la spéléologie le 1<sup>er</sup> engagement (E-SPE-1) est modifié comme suit : « Ne pas organiser d'activités spéléologiques dans la grotte du trou noir entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 août, sauf lorsqu'elles ont un caractère scientifique et sous réserve que l'animateur du site en soit informé ».

Il est précisé pour le 2<sup>ème</sup> engagement (E-CT-02) de la partie 4-8 :

- Limiter les fauches à deux par an, avec une interdiction pour les parcelles et les talus du 15 février au 15 juin.
- En revanche pour des questions de sécurité routière, pour les accotements de route et les intersections, interdiction des fauches entre le 15 février et le 15 mai.

La nouvelle charte est validée sous réserve d'observations par le comité départemental de spéléologie qui doit en informer son conseil d'administration.

### 3) Divers

Il est décidé d'ajouter deux nouvelles mesures au Programme Agro-Environnemental (PAE) :

- Convertir des terres arables en prairies temporaires.
- Gestion des prairies par fauche tardive et absence d'apport chimique.

Ces deux ajouts sont validés par le Copil.

Le CEN rappelle qu'il travaille en étroite relation avec le bureau d'études qui élabore le Docob du Dropt, site voisin du site « Grottes du trou noir ».

Il est rappelé qu'il n'y aura pas de clôture du côté du « trou de la barrique », faute d'accord du propriétaire. Seule est prévue la pose d'un panneau d'information qui signalera également l'obturation du côté opposé.

L'incertitude juridique qui résulte de l'aménagement foncier rural sur les communes de Saint-Martin du Puy et Sauveterre de Guyenne n'incite pas à ce jour les propriétaires fonciers à contractualiser.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 13 H.

La présidente,



Catherine Beaupied-Queyraud